

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 235

4 février 2011

### SOMMAIRE

Aequitas Europe 1 S.à r.l. ....	11275	Patron Hainstrasse Holding S.à r.l. ....	11258
Aldgate Tower Investments S.à r.l. ....	11245	Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l. .....	11262
A.L.S. S.à r.l. ....	11276	PEP Credit Investor Luxco SARL ....	11275
Athena Meat Trading S.A. ....	11256	PEP TMT SSF Luxco 1 SARL ....	11275
Athena Meat Trading S.A. ....	11234	PEP TMT SSF Luxco 2 S.à r.l. ....	11276
Balthasar Constructions Sàrl ....	11238	Pinas S.A. ....	11276
Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl ....	11261	PLANET SUN Luxembourg S.A. ....	11276
Borasco S.à r.l. ....	11257	Polka Real Estate Holdings S. à r.l. ....	11244
Build Carlyle S.à r.l. ....	11234	Poshe S.à r.l. ....	11276
Build Finance S.à r.l. ....	11237	P Retos Investment S.à r.l. ....	11269
Build Holding S.à r.l. ....	11237	Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l. ....	11269
CSC Pharmaceuticals S.A. ....	11271	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l. ...	11269
Dundee Investments Holding S.A. ....	11268	Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l. ...	11274
Edison FinCo S.à r.l. ....	11238	Providence MobileServ S.à r.l. ....	11274
Fontaine Investissements S.à r.l. ....	11243	Richemont Finance S.A. ....	11257
Format Management S.A. ....	11239	SHCO 15 S.à r.l. ....	11258
Gepasie Holding International S.A. ....	11271	Tip-Top Clean S.à r.l. ....	11262
Gepasie International S.A. ....	11271	TMT SSF 2 S.à r.l. ....	11279
Global Spring Investments S.A. ....	11280	Trident Fund Services (Luxembourg) ...	11262
Goethestrasse Immobilien A.G. ....	11244	Trident Fund Services (Luxembourg) S.A. .....	11262
Groupe G S.A. ....	11258	Unic S.à r.l. ....	11245
Hamann Invest SPF - S.A. ....	11256	Visuel S.à r.l. ....	11255
Immeurope S.A. ....	11244	WinFund ....	11234
Jecolux gmbh ....	11259	Winvest Part 1 ....	11238
Jule SPF - SA ....	11269	Wole SA ....	11277
K Invest S.A. ....	11270	World Motor Investments Holding S.A. .....	11279
Manager S.à r.l. ....	11271	World Motor Investments Holding S.A. .....	11279
New Suifeng S.A. ....	11273	World Services Industry ....	11268
NG Private Equity Management S.à r.l. ...	11273	XL (International) S.à r.l. ....	11275
Nordic Growth Management S.à r.l. ....	11273		
Orion IT Consulting S.à r.l. ....	11274		
Oritum Sàrl. ....	11274		
Oryx s. à r. l. ....	11268		
Parthena Reys Property Holdings S.à r.l. .....	11255		

**Athena Meat Trading S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.107.

GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé par lettre datée du 04 Novembre 2010 tout office de domiciliation de la société ATHENA MEAT TRADING SA, domiciliée 38 Avenue de la Faïencerie (RCSL B120107), avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168329/10.

(100194349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

**Build Carlyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.124.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 2 décembre 2010:

- que l'assemblée a accepté la démission de Oussama Daher, avec adresse à 71-72, Oakley Street, SW3 5HF, London, GB, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2.12.2010;

- que l'assemblée a nommé CEREP Management S.à r.l., avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 décembre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Build Carlyle S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010168175/18.

(100194190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**WinFund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.063.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and ten, on the tenth of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the company "WinFund" (in Liquidation), an investment company established in the form of a "Société d'Investissement à capital variable" (the "Company"), with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 122063, incorporated by deed of the notary Paul BETTINGEN, residing in Niederanven, on the 1<sup>st</sup> of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2329 of the 13<sup>th</sup> of December 2006,

put into Liquidation according to a deed recorded on 27 September 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2393 of the 8<sup>th</sup> of November 2010.

The meeting is presided by Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints as secretary Mr. Alain THILMANY, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares  
and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes;

II. That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda, by registered mail on December 1, 2010 and published on December 1, 2010 in the Luxembourg newspaper "Luxemburger

Wort”, in the Swiss newspapers “Schweizerisches Handelsamtsblatt”, “Neue Zürcher Zeitung”, in the German newspaper “Frankfurter Allgemeine Zeitung” and in the Dutch newspaper “Het Financieele Dagblad”.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the report of the liquidator and of the report of the réviseur à la liquidation;
2. Approval of the annual accounts for the period from 1 January 2010 to 27 September 2010;
3. Discharge to the liquidator;
4. Discharge to the board of directors;
5. Closure of the liquidation;
6. Decision to file the books of the liquidated company during five years at the former registered office of the company;
7. Decision to deposit the net liquidation proceeds which have not been claimed within six months after the liquidation with the "Caisse de Consignation".

IV. That it appears from the attendance list mentioned that out of 566,328.891 shares currently issued, 481,979 shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and is therefore authorized to take valid resolutions.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting approves the report of the liquidator as well as the report of the réviseur à la liquidation, KPMG Audit S.à r.l., with registered office in Luxembourg, which are appended to this deed.

*Second resolution*

The meeting approves the annual accounts for the period from 1 January 2010 to 27 September 2010, including both, the balance sheet and the profit and loss account.

*Third resolution*

The general meeting gives discharge to the liquidator for the execution of this mandate.

*Fourth resolution*

The general meeting gives full discharge to the board of directors for the execution of their mandate.

*Fifth resolution*

The general meeting declares the liquidation of the Company as closed.

*Sixth resolution*

The meeting decides that the books of the liquidated Company will be filed with Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. for five years.

*Seventh resolution*

The general meeting decides that the net liquidation proceeds which have not been claimed within six months after the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignation" in Luxembourg until the end of the limitation period.

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon has closed the Meeting.

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and twenty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "WinFund" (in Liquidation), eine Investmentgesellschaft gegründet in Form einer „Société d'Investissement à capital variable“ (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 122063, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 1. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2329 vom 13. Dezember 2006.

in Liquidation gesetzt, auf Grund einer Urkunde aufgenommen am 27. September 2010 durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2393 vom 8. November 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Jacqueline SIEBENALLER, „Vice President“, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Alain THILMANY, „Vice President“, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, „Assistant Vice President“, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorstand der Versammlung ist somit zusammengestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu beurkunden:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die jeweils von ihnen gehaltene Anzahl von Aktien werden in der Anwesenheitsliste verzeichnet. Die von den Anwesenden und dem Notar unterzeichneten Anwesenheitsliste und Stimmrechtsvollmachten verbleiben als Anhang zu dieser Urkunde und werden als Anlage zusammen mit dem Protokoll eingetragen;

II. Dass diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde mittels Einberufungsschreiben, enthaltend die Tagesordnung, durch Einschreibebrief vom 1. Dezember 2010 und veröffentlicht am 1. Dezember 2010 in der Luxemburger Tageszeitung „Luxemburger Wort“, in den Schweizer Tageszeitungen „Schweizerisches Handelsamtsblatt“, „Neue Zürcher Zeitung“, in der Deutschen Tageszeitung „Frankfurter Allgemeine Zeitung“ und in der Holländischen Tageszeitung „Het Financieele Dagblad“.

III. Dass die Versammlung folgende Tagesordnung hat:

#### *Tagesordnung*

1. Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers zuständig für die Liquidation;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses über die Periode vom 1. Januar 2010 bis 27. September 2010;
3. Entlastung des Liquidators;
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder;
5. Abschluss der Liquidation;
6. Beschluss des Ortes an welchem die Bücher der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren hinterlegt bleiben;
7. Beschluss dass der Liquidationserlös, der nicht innerhalb von sechs Monaten nach der Liquidation eingefordert wurde, bei der "Caisse de Consignation" hinterlegt wird.

IV. Dass aus der genannten Teilnehmerliste hervor geht, dass von den 566.328,891 gegenwärtig ausgegebenen Aktien, 481.979 Aktien in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und dass somit die Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist und daher berechtigt ist gültige Beschlüsse zu fassen.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung genehmigt den Bericht des Liquidators sowie den Bericht des Wirtschaftsprüfers zuständig für die Liquidation, KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg. Diese Berichte bleiben dieser Urkunde beigegeben.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung genehmigt die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung über die Periode vom 1. Januar 2010 bis 27. September 2010.

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung erteilt dem Liquidator Entlastung für die die Ausübung ihres Mandates.

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen.

### Sechster Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass nach Abschluss der Liquidation die Konten und Bücher der Gesellschaft bei der Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. hinterlegt und fünf Jahre aufbewahrt werden.

### Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt dass der Liquidationserlös, der nicht innerhalb von sechs Monaten nach der Liquidation eingefordert wurde, bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist zur Verwahrung hinterlegt wird.

### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendzwanzig Euro.

### Feststellung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Kompargenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Kompargenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: J. SIEBENALLER, A. THILMANY, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168151/154.

(100194322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

### **Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.129.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 2 décembre 2010:

- que l'assemblée a accepté la démission de Oussama Daher, avec adresse à 71-72, Oakley Street, SW3 5HF, London, GB, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2.12.2010;
- que l'assemblée a nommé CEREP Management S.à r.l., avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 décembre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Build Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168176/18.

(100194191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

### **Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 2 décembre 2010:

- que l'assemblée a accepté la démission de Oussama Daher, avec adresse à 71-72, Oakley Street, SW3 5HF, London, GB, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2.12.2010;
- que l'assemblée a nommé CEREP Management S.à r.l., avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 décembre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Build Holding S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010168177/18.

(100194195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Balthasar Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.046.

*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 novembre 2010*

*"Première résolution*

Suivant acte de constitution en date de ce jour, avant les présentes, de la société JETAMO S.à r.l., avec siège social à L-4966 Sanem, 6, rue de la Fontaine, Monsieur Roger MOES, préqualifié, a apporté en capital la totalité de ses six cents (600) parts sociales de la société BALTHASAR CONSTRUCTIONS S.à r.l..

JETAMO S.à r.l. est ainsi devenue associée unique de la société BALTHASAR CONSTRUCTIONS S.à r.l.."

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

JETAMO S.à r.l.

Roger MOES

*Gérant*

Référence de publication: 2010168178/18.

(100193445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Edison FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.088.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la Société décidée par la décision de l'associé unique de la Société suivant acte du 30 juillet 2010 du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée par décision de l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq années au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010168198/18.

(100194187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Winvest Part 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.612.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

La liquidation de la société Winvest Part 1, décidée par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 16 septembre 2010, a été clôturée par décision de l'associé unique, Trief Corporation, société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 50162, en date du 10 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010168422/18.

(100194334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

### **Format Management S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.414.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le dix décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Patrick WITTWER, licencié en marketing et communication, né à Luxembourg, le 20 août 1970, demeurant à L-5415 Canach, 48, rue des Jardins.

2. Monsieur Peter CZIBULA, licencié en sciences économiques, né à Echternach, le 25 septembre 1969, demeurant à L-3550 Dudelange, 8, rue Michel Rodange.

3. Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg, le 15 avril 1972, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer,

ici représenté par Monsieur Peter CZIBULA, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de "FORMAT MANAGEMENT S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des droits et des biens immobiliers y compris et de manière non exhaustive l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la société

détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de neuf euros (9.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à l'initiative du Président ou de deux administrateurs pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins cinq jours (5) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.



Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

**Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Si la société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, le ou les commissaire(s) aux comptes sont en droit de convoquer l'assemblée générale.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque un ou des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Dispositions générales**

**Art. 21.** Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

**Art. 22.** Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du conseil d'administration peuvent également être accordées par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le conseil d'administration.

**Art. 23.** Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement (la "Loi de 1915") trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un (31) décembre 2011 et la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Patrick WITTWER, préqualifié, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions, . . . . .	4.999
2) Monsieur Peter CZIBULA, préqualifié, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions, . . . . .	4.999
3) Monsieur Jacques PEFER, préqualifié, deux actions, . . . . .	<u>2</u>
Total: dix mille actions, . . . . .	10.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt dix mille euros (90.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi de 1915 ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille cent euros (1.000,- EUR).

### Décisions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateur est fixé à 3.

Les actionnaires décident de nommer comme administrateur(s) de la société:

a) Monsieur Patrick WITTWER, licencié en marketing et communication, né à Luxembourg, le 20 août 1970, demeurant à L-5415 Canach, 48, rue des Jardins;

b) Monsieur Peter CZIBULA, licencié en sciences économiques, né à Echternach, le 25 septembre 1969, demeurant à L-3550 Dudelange, 8, rue Michel Rodange;

c) Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg, le 15 avril 1972, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

#### Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

#### Troisième résolution

Le siège de la société est fixé à L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. WITTWER, P. CZIBULA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167835/235.

(100194328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

### **Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 79.575.

### CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 décembre 2010*

- la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société liquidée (en l'occurrence au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

*Pour Fontaine Investissements S.à r.l. - En liquidation*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168210/16.

(100194178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Immeurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 41.027.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2010 à 11.00 heures*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Koen LOZIE demeurant 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A., Administrateurs. L'Assemblée générale décide également de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010168235/16.

(100194118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Goethestrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 17.556.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait d'une dissolution du 16 décembre 2010*

Il résulte d'une dissolution reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 16 décembre 2010, concernant la société GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 17.556, que:

1. L'associée unique prononce la dissolution anticipée avec effet immédiat de la Société;
2. En sa capacité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société a été réglé ou sera réglé;
3. Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
4. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
5. Les livres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans au 9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2010. REM 2010 / 1722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001757/22.

(110001258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

---

**Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.414.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés tenue le 15 octobre 2010 à 10h00*

L'Assemblée Générale des Associés accepte la démission de M. Michaël Astarita, Gérant A, et décide de nommer en remplacement pour une durée illimitée M. Fess Wofse, né le 22 juin 1969, résidant professionnellement, 399, Park Avenue, 7<sup>th</sup> floor, New-York NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour copie conforme

Pour CPI DIGIPLEX S.à.r.l.

FIDUPAR

Référence de publication: 2010168269/15.

(100194134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Unic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 139.257.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société établie et ayant son siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.257 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 décembre 2010.*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg vers le 4, rue Robert Bruch, L-1267 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

*Pour la société*

R. Schummer

Référence de publication: 2010168301/17.

(100194053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Aldgate Tower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.558.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the thirteenth December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

1) Stanhope PLC, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 03017841, with registered office at Norfolk House 31, ST James.s Square, SW1Y 4JJ London, United Kingdom

here represented by Mr. Yazid Oudina, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London on 10 December 2010.

2) Aldgate Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

here represented by Mr. Yazid Oudina, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 10 December 2010.

The said proxies, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, request that the undersigned notary incorporates a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which are as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Aldgate Tower Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the

Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 The Company may also invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any transaction in relation to real estate, including but not limited to the acquisition, sale, exchange, financing, leasing, improving, demolition, construction for its own account, development, division and management of any real estate. The Company may also execute all works of renovation and transformation relating to, as well as the maintenance of, real estate assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand pounds (GBP 15,000) represented by fourteen thousand nine hundred and eighty five (14,985) class A shares in registered form with a par value of one pound (GBP 1) each (the Class A Shares) and fifteen (15) class B shares in registered form with a par value of one pound (GBP 1) each (the Class B Shares, together with the Class A Shares, the Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **6. Shares.**

6.1 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval, at a general meeting, of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager and one Class C manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.3 The notice period may be waived:

9.3.1 by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board (either before or after the meeting); or

9.3.2 if all the members of Board are present or represented at the meeting and each of them states that they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, at least one Class A manager, one Class B manager and one Class C manager (in each case, whether in person or by proxy) are present and represented.

9.6 Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, at least one Class A manager, one Class B manager and one Class C manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.7 The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

## **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager, any Class B manager and any Class C manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## **IV. General meetings of shareholders**

### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.2 Each shareholder may appoint any person or entity, shareholder or otherwise, as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

12.3 Where the Company has only one shareholder:

12.3.1 the sole shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders;

12.3.2 any reference in the Articles to the shareholders, the general meeting or to shareholders' circular resolutions shall be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder.s resolutions, as appropriate; and

12.3.3 the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 The shareholders may be convened to general meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2 Written notice of any general meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

13.3 General meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

13.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the general meeting, it may be held without prior notice.

13.5 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution and such resolutions shall (i) be valid and binding when signed by all the shareholders and (ii) bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.6 Resolutions to be adopted at general meetings or by way of shareholders' circular resolutions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital and such majority includes the holder(s) of the Class B Shares. If this majority is not reached at the first general meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second general meeting or by shareholders' circular resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented, provided that such majority includes the holder(s) of the Class B Shares.

13.7 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number), which shall include the holder(s) of the Class B Shares, of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.8 Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder.s commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company.s commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.



14.3 Each shareholder may inspect the above inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor (if any) at the Company's registered office.

### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company shall be allocated to the statutory reserve, until this reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 After the allocation to the statutory reserve set out in Article 15.1 has been made, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus profit (if any). It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to a reserve or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed:

15.3.1 profits realised since the end of the last fiscal year (for which the annual accounts have been approved) increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward; or

15.3.2 where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, profits realised since the date of incorporation of the Company,

in either case, decreased by any sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

Any surplus resulting after the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

## **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Shares have been subscribed as follows:

Aldgate Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated above, subscribes for fourteen thousand nine hundred and eighty five (14,985) Class A Shares in registered form, with a par value of one pound Sterling (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fourteen thousand nine hundred and eighty five pounds Sterling (GBP 14,985) and;

Stanhope PLC, pre-named and represented as stated above subscribes for fifteen (15) Class B Shares in registered form, with a par value of one pounds Sterling (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen pounds Sterling (GBP 15).

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifteen thousand pounds Sterling (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

1.1 Mr. Paul Coulson, born on 28 April 1952 in Aldershot, United Kingdom, residing at 6, Square des Ecrivains Combattants Morts pour la France, 75016 Paris, France

1.2 Mr. Oisín Quinn, born on 09 July 1973, in Enniskillen, Northern Ireland, residing at 21 Orlagh Court, Knocklyon, Dublin 16. Ireland

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

2.1 Mr. Jonathan Trout, born on 07 July 1976 in Beverley, United Kingdom, residing at 21 Wakehurst Road, SW11 6DB London, United Kingdom

2.2 Mr. Henry Williams, born on 13 January 1953 in Dogely, United Kingdom, residing at 6 Upper Way, Great Brick Hill, Milton Keynes MK17 9AZ, United Kingdom

3. The following persons are appointed as Class C managers of the Company for an indefinite period:

3.1 Mrs. Cristina Fileno, born on 20 June 1957 in S. Paulo, Brazil, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

3.2 Mrs. Laure Paklos, born on 07 November 1976 in Metz, France with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

4. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Stanhope PLC, une société constituée selon les lois Britanniques, avec son siège social au Norfolk House 31, ST James's Square, SW1Y 4JJ Londres Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Yazid Oudina, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 10 décembre 2010.

2. Aldgate Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

ici représentée par Monsieur Yazid Oudina, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Aldgate Tower Investments S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de Parts Sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 Société pourra effectuer toute opération en ce qui concerne l'immobilier, y compris mais non limité à l'acquisition, vente, échange, financement, location, amélioration, démolition, de construction pour son propre compte, le développement, la division et la gestion de tous biens immobiliers. La Société peut également effectuer tous travaux de rénovation et de transformation concernant, ainsi que le maintien de la, des actifs immobiliers.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000), représenté par quatorze mille neuf cent quatre-vingt cinq (14.985) Parts Sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et quinze (15) Parts Sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, conjointement avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts social.**

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.8 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la loi

### III. Gestion - Représentation

#### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) n. (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans aucune raison) par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

7.3 L'associé (s) peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés à l'égard de la classe à laquelle ils appartiennent.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B et tout gérant de Classe C.

#### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui ont lieu aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.3 Le délai de préavis peut être levé:

9.3.1 par consentement écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail de chaque membre du conseil d'administration (que ce soit avant ou après la réunion); ou

9.3.2 si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et chacun d'eux indique qu'ils ont été dûment informés et avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, au moins un gérant de Classe A, un gérant de Classe B et un gérant de Classe C (à chaque fois soit en personne soit par procuration) sont présents et représentés.

9.6 Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, au moins un gérant de Classe A, un gérant de Classe B et un gérant de Classe C (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.7 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A, de tout gérant de Classe B et de tout gérant de Classe C.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **IV. Assemblée générale des associés**

##### **12. Pouvoir et Droit de vote**

12.1 Chaque associé a le droit de vote proportionnel à sa participation.

12.2 Chaque associé peut désigner toute personne physique ou morale, associé ou autrement, comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

12.3 Lorsque la Société a seulement un associé:

12.3.1 l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés;

12.3.2 toute référence dans les Statuts aux associés, l'assemblée générale ou des résolutions des associés circulaire doit être lue comme une référence à l'associé unique ou des résolutions de l'associé, le cas échéant;

12.3.3 les résolutions de l'associé unique sont consignées dans le procès verbal ou établis par écrit.

##### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative des gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Avis écrit de toute assemblée générale doit être donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf dans le cas d'une urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette dernière doivent être énoncés dans la préavis.

13.3 Les lieux et heures des assemblées générales devront être spécifiés dans les convocations.

13.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, il peut être tenu sans convocation préalable.

13.5 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.6 Les décisions qui seront adoptées lors des assemblées générales ou par voie de résolutions des associés circulaire ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à la condition que cette majorité inclut les détenteurs de Parts Sociales de Classe B. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale ou première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à la deuxième assemblée générale des associés ou par la circulaire résolutions à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la proportion du capital social représenté, à la condition que cette majorité inclut les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

13.7 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité en nombre, à la condition que cette majorité inclut les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8 Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un associé de la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder:

15.3.1 les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées; ou,

15.3.2 lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, ou dans tous les cas diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, les Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

Aldgate Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quatorze mille neuf cent quatre-vingt cinq (14.985) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de quatorze mille neuf cent quatre-vingt cinq livres sterling (GBP 14.985).

Stanhope PLC, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quinze (15) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de quinze livres sterling (GBP 15).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euro (EUR 1,900).

### *Décisions des associés*

Et aussitôt la Société constituée, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit ont passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

1.1 Monsieur Paul Coulson, né le 28 avril 1952 à Aldershot, Royaume-Uni, résidant à 6, Square des Ecrivains Combattants Morts pour la France, 75016 Paris, France

1.2 Monsieur Oisín Quinn, né le 09 Juillet 1973 à Enniskillen, Irlande du nord, résidant à Orlagh Court, Knocklyon, Dublin 16, Irlande

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

2.1 Monsieur Jonathan Trout, né le 07 Juillet 1976 à Beverley, Royaume Unis, résidant à 21 Wakehurst Road, SW11 6DB Londres, Royaume Unis

2.2 Monsieur Henry Williams, né le 13 Janvier 1953 à Dogelly, Royaume Unis, résidant au 6 Upper Way, Great Brick Hill, Milton Keynes MK17 9AZ, Royaume Unis

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe C de la Société pour une durée indéterminée:

3.1 Madame Cristina Fileno, née le 20 juin 1957 à S. Paulo, Brésil, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

3.2 Madame Laure Paklos, née le 07 novembre 1976 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

4. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. OUDINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. LAC/2010/56691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170093/548.

(100197330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

#### **Visuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.106.

En date du 15 décembre 2010:

- l'associé Volker Meyer, né le 5 mai 1972, demeurant à D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse, 54, a cédé l'intégralité de ses 900 parts détenues dans Visuel S.à r.l. à CWA Sarl avec siège à L-Gonderange, 22 rue de l'école (R.C.S. B 49.887)

- l'associé Jürgen Marzi, né le 26 mai 1970, demeurant à D-54290 Trier, Benediktinerstrasse, 75, a cédé l'intégralité de ses 600 parts détenues dans Visuel S.à r.l. à CWA Sarl avec siège à L-Gonderange, 22, rue de l'école (R.C.S. B 49.887)

Ainsi les parts de Visuel S.à r.l. sont détenues comme suit:

Andreas Himmes . . . . .	4500 parts
CWA Sarl . . . . .	1500 parts
Total . . . . .	6000 parts

Luxemburg, le 17 décembre 2010.

Andreas Himmes

Gérant

Référence de publication: 2010168310/19.

(100194120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

#### **Parthena Reys Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.148.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 16 décembre 2010 que la société Parthena Reys Perennial Management S.A., société anonyme, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401, a transmis l'entière des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, c'est-à-dire les 12.500 parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de 1 euro, à la société Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, société en commandite par actions, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.363.

Par suite du contrat de cession de parts sociales susmentionné, l'associé unique actuel de la Société est Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS détenant les 12.500 parts sociales émises par celle-ci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011002239/22.

(110001048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

---

**Athena Meat Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.107.

Il résulte de lettres adressées à la société ATHENA MEAT TRADING SA en date du 04 Novembre 2010 que Madame Valerie WESQUY demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Riccardo MORALDI, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Vincent WILLEMS demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 04 novembre 2010 que la société Audit.lu a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168328/16.

(100194342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Hamann Invest SPF - S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 153.210.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "HAMANN INVEST SPF - S.A.", (matr. 2010 2209 835), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 153.210,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtssitz in Diekirch, in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck, am 12. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1419 vom 10. Juli 2010,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.25 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung des Gesellschaftsgegenstandes und Abänderung von Artikel 4 der Satzungen.
2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:



" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung, die Verwertung und Veräußerung von Wertpapieren und finanziellen Vermögenswerten jedweder Art, im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die "Société de Gestion de Patrimoine Familiale - SPF".

Die Gesellschaft kann sich in jeglicher Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, ohne in irgendeiner Weise Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften zu nehmen. Sie kann diese Beteiligungen verwalten, verwerten und veräußern.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, gelegentlich und unentgeltlich Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivitäten ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern, dies alles im Rahmen des vorbenannten Gesetzes vom 11. Mai 2007."

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 600,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2010. DIE/2010/10488. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ettelbrück, den 13. Dezember 2010. P. PROBST.

Référence de publication: 2010169856/58.

(100192575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

#### **Richemont Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.413.

#### EXTRAIT

M. Norbert Platt a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010 de sorte que le conseil d'administration est composé comme suit:

- Kurt Nauer
- Yves Prussen
- Richard Lepeu
- Bernard Fornas
- Jan Rupert
- Albert Kaufmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010168397/20.

(100194341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

#### **Borascò S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.827.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Borasco S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Manager

Référence de publication: 2011000193/15.

(100202518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**SHCO 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.529.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 24 décembre 2009 entre ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103123 (ci-après "ATC"), et Monsieur Michel MOLITOR et Monsieur Laurent FISCH (ci-après les "Acheteurs"), tous deux juristes et demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, BP. 690, rue Sainte Zithe, 8, que l'intégralité des parts sociales de la Société (soit 12.500) a été cédé par ATC aux Acheteurs.

Au 24 décembre 2009, les parts sociales de la Société sont donc détenues comme suit:

Monsieur Michel MOLITOR . . . . .	6.250 parts sociales
Monsieur Laurent FISCH . . . . .	6.250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010168408/23.

(100194331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Patron Hainstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.930.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174742/11.

(100201700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Groupe G S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle de la Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.685.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 08.12.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme GROUPE G SA, ayant eu son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle de la Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 99685.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

Pour extrait conforme  
Me Claude SPEICHER  
Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010169847/16.

(100193972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Jecolux gmbh, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 157.375.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

sind erschienen:

1.- Herr Udo Aloys KLEYENS, Chemiker, geboren zu St. Vith (B), am 18. Juni 1971, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Hünningen Nr. 80;

2.- Frau Andrea GALLO, Angestellte, geboren zu St. Vith (B), am 21. September 1978, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Hünningen Nr. 80.

Diese Komparenten ersuchten den amtierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorgenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung r unter der Bezeichnung JECOLUX gmbh.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft sind die wissenschaftliche Dienstleistungen und allgemeine Beratung im Chemiebereich sowie die Beratung, das Management und die Durchführung von chemischen Forschungs- und Entwicklungsprojekten. Desweiteren hat die Gesellschaft als Gegenstand, die anwendungstechnische Produkt- und

Technologieberatung im Chemiebereich und die fachliche Vertriebsunterstützung und Kundenberatung für chemische Produkte.

Die Gesellschaft kann außerdem alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen mobiliarischer und immobilarischer Art vornehmen, die mit dem Gegenstand des Unternehmens mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen. Sie kann sich auch in Form von Einlagen, Fusion oder sonst wie an jedem Unternehmen, jeder Vereinigung oder jeder Gesellschaft beteiligen, die einen gleichartigen, zusammengehörenden oder ergänzenden Gegenstand hat oder überdies den Gegenstand der gegenwärtigen Gesellschaft begünstigt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage, und endet am 31. Dezember 2011.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in HUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Udo Aloys KLEYENS, vorbenannt, fünfundachtzig Anteile . . . . .	85
2.- Frau Andrea GALLO, vorbenannt, fünfzehn Anteile . . . . .	15
Total: HUNDERT ANTEILE . . . . .	100

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde einbezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaften sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- mindestens fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf TAUSEND ZWEIHUNDERT EUROS (1.200,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Als technischer und administrativer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Udo Aloys KLEYENS, vorbenannt, ernannt.

Herr Udo Aloys KLEYENS kann die Gesellschaft unbegrenzt durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9991 Weiswampach , 4, Am Hock.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Kleyens, Gallo, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 15 décembre 2010. Relation: CLE/2010/1194. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (gezeichnet): Rodenbour C.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 15. Dezember 2010.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2010169848/101.

(100193411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9122 Schieren, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.807.

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Marc MICHELS, indépendant, né le 6 avril 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9131 Schieren, 14, rue J.P. Schuster,

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de

2. Madame Marianne PUTZ, sans état, née le 16 avril 1939 à Luxembourg, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, Place des Remparts,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 octobre 2010 à Esch-Alzette,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ Sàrl", (matricule 1990 2401 345), avec siège social à L-9122 Schieren, avenue de la Gare,

Constituée sous la forme d'une société en commandite simple et sous la dénomination de "Bois-Matériaux Willy Putz S.à r.l. & Cie, S.E.C.S." suivant acte reçu par le Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 15 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 259 du 12 septembre 1986, transformé en société à responsabilité limitée suivant acte du même notaire en date du 17 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 276 du 11 août 1990, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 318 du 11 avril 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 95.807.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à trente euros par part, de sorte que le capital actuel est fixé à cent trente et un mille deux cent cinquante euros (131.250,00 €) représenté par quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales, d'une valeur nominale de trente euros (30,00 €) chacune.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (168.750,00 €) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille deux cent cinquante euros (131.250,00 €) à un montant de trois cent mille euros (300.000,00 €) par la création et l'émission de cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) nouvelles parts avec une valeur nominale de trente euros (30,00 €) chacune, par incorporation de réserves.

Selon une attestation établie le 3 novembre 2010 par le gérant de la société "BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ Sàrl", laquelle attestation restera, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'attestation se lit comme suit:

"Le gérant atteste que le montant des réserves indiqué dans le bilan au 31/12/2009 et publié au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 26 juillet 2010 (No. L100112480), est à ce jour encore le même montant et que de ce fait les réserves en question sont toujours bien présentes et disponibles.

Signé: Marc Michels"

*Souscription du capital*

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Marc MICHELS .....	8.095
Madame Marianne PUTZ .....	1.905
Total: .....	10.000

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (300.000,00 €), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de trente euros (30,00 €) chacune.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille trois cent euros (1.300,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MICHELS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2010. DIE/2010/10899. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 décembre 2010.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2010169850/70.

(100192555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Tip-Top Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.678.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15.12.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée TIP-TOP CLEAN Sarl, établie et ayant son siège social à L-9540 Wiltz, 5 avenue de la Gare, inscrite au registre ce commerce et des sociétés sous le numéro B77678.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

*Le liquidateur / Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2010169860/18.

(100193048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.577.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174743/11.

(100201701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Trident Fund Services (Luxembourg)).**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.461.

—  
L'an deux mille dix, le onze novembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

a comparu:

1.- Trident Trust Company (Luxembourg), société à responsabilité limitée dont le siège est établi à 75, Parc d'activités L-8308 Capellen (ci-après l'Associé Unique) Ici représentée par M. Benoît de Bien avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, suivant procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant restera ci-annexée pour être enregistrée ensemble avec la présente minute;

Laquelle comparante, tel que représentée,

a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Trident Fund Services (Luxembourg) (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1778 du 15 septembre 2009,;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 148.461,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cent euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale,
- que la comparante est l'associé unique représentant l'intégralité du capital de la Société,
- que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société à EUR400.000 et modification des statuts en conséquence;
2. Décision de changer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme et changement de la dénomination de la Société en Trident Fund Services (Luxembourg) S.A.;
3. Modification des statuts en conséquence du point 2 ci-dessus et refonte des statuts de la Société en vue de les mettre en conformité avec les dispositions la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier;
4. Changement de la fonction de Monsieur David BESTER suite à la transformation de la Société en société anonyme de gérant à administrateur;
5. Nomination de Messieurs Stuart Wild et Christopher Meredith en tant qu'administrateur de la Société;
6. Modification du registre des actionnaires de la Société en conséquence.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter du montant de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR400.000 (quatre cent mille euro) et de modifier les statuts de la Société en conséquence:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR400.000 (quatre cent mille euro), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale."

#### *Libération*

L'Associé Unique déclare libérer intégralement l'augmentation du capital via un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de EUR 387.500 (trois cents quatre-vingt sept mille cinq cents euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la "Créance") tel qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, le pair comptable d'une part sociale est de EUR 4.000 (quatre mille euros). Par conséquent, les parts sociales de la Sociétés sont détenues comme il est établi ci-après:

Associé Unique	Nombre de parts sociales
TRIDENT TRUST COMPANY (Luxembourg) S.à r.l. ....	1000

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transformer la société à responsabilité limitée existante, sans interruption de sa personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif, en société anonyme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg. La société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "Trident Fund Services (Luxembourg) S.A."

Suite à la transformation de la Société, les 100 (cent) parts sociales sans valeur nominale sont transformées en 1.000 (mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR400 (quatre cents euros) chacune qui sont attribuée à l'Associé Unique en fonction de sa participation dans la Société avant la transformation de sa forme légale.

### Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à la modification des statuts de la Société en vue de les adapter à sa nouvelle forme juridique et à une refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de TRIDENT FUND SERVICES (Luxembourg) S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par l'insolvabilité, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts (les "statuts").

**Art. 3.** L'objet de la Société sera de rendre tous services d'administration aux organismes de placement collectif (OPC) et aux sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), en particulier les services d'agent de transfert, de comptabilité, de tenue des livres et registres, d'établissement de la valeur d'inventaire des actions ou parts des OPC et des SICAR, de préparation de tous documents, rapports et relevés à établir par les OPC et par les SICAR ou à soumettre aux autorités de surveillance.

En particulier, la Société preste les services de tenue du registre d'un ou de plusieurs instruments financiers en ce compris la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers dont ils constituent l'accessoire nécessaire, conformément à l'article 25 de la Loi Bancaire;

La Société aura également pour objet la prestation de services, conformément à l'article 29-1 de la Loi Bancaire, pour compte de tiers et notamment d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier (PSF), établissements de paiement, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, de:

(i) confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel (ci-après les Documents), à destination personnelle de clients d'établissements de crédit, de PSF, d'établissements de paiement, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, d'OPC et de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension (ci-après les Clients);

(ii) dématérialisation et conservation ou de destruction des Documents;

(iii) communication aux Clients, de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par le professionnel en cause;

(iv) gestion de courrier donnant accès à des données confidentielles des Clients;

(v) consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les Clients détiennent auprès de différents professionnels financiers.

Par ailleurs, la Société aura pour objet la prestation pour compte de tiers et notamment d'établissements de crédit, PSF, établissements de paiement, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, de services administratifs qui sont inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre, conformément à l'article 29-2 de la Loi Bancaire.

La Société aura également pour objet la prestation de services de domiciliation et de services liés à cette activité ainsi que de services de constitution ou de gestion de sociétés, conformément aux articles 29 et 29-5 de la Loi Bancaire.

Par ailleurs, la Société peut procéder, dans le seul prolongement de l'objet principal de la Société, à des prises d'intérêts dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et à toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières, droits intellectuels et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra, dans le seul prolongement de l'objet principal, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter (à l'intérieur du groupe) ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société peut également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des filiales, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.



**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR400.000 (quatre cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR400 (quatre cent euros) par action.

La Société émet uniquement des actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer une de ses actions, il devra d'abord offrir les actions prémentionnées aux autres actionnaires proportionnellement au ratio de leur participation. Si, sur base de cette première offre, un actionnaire refuse l'offre, ou ne l'accepte pas en totalité endéans un mois, ces droits passeront aux actionnaires qui acceptent l'offre proportionnellement au ratio de leur participation après l'acceptation de la première offre. Les actions qui ne sont pas acceptées endéans deux mois peuvent être vendues à une tierce personne dans les trois mois à venir, à condition néanmoins, que la partie qui offre les actions à un actionnaire d'une autre classe ou une partie tierce, devra d'abord notifier les autres actionnaires de l'identité du futur acheteur et du fait que les actionnaires peuvent exercer leur droit d'acheter les actions pendant quinze jours à partir de cette notification. Les actionnaires peuvent délibérer pour se mettre d'accord sur une manière du transfert autre que celle décrite ci-avant.

**Art. 6.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 11h00 et pour la première fois en 2010. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publié conformément aux exigences légales.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale pour; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, le nombre de voix pour et contre une résolution serait égal, le président du conseil d'administration a voix prépondérante.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui

devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président (le cas échéant) ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Toute assemblée générale des actionnaires et toute réunion du conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bon les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Un administrateur peut participer par téléphone à la réunion et il est ainsi considéré comme étant présent à la réunion du conseil d'administration.

Les administrateurs, agissant unanimement par voie de résolution circulaire, peuvent exprimer leur consentement dans un ou plusieurs documents séparés, par écrit, télex, câble, télégramme ou téléfax confirmé par écrit, qui constituent ensemble un procès-verbal approprié décrivant leur décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (le cas échéant) ou l'administrateur qui aura assumé la présidence ou deux administrateurs présents à une telle assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président (le cas échéant) ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de la poursuite de la politique de la Société et de son objet à au minimum deux administrateurs, directeurs et autres agents, associés ou non, qui peuvent être nommés directeurs en charge de la gestion journalière ainsi qu'à des fondés de pouvoir de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par lui dans le cadre de toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée uniquement pour les affaires couvertes par l'arrangement extra judiciaire, que si la Société est informée par son avocat-conseil que

l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou directeurs en charge de la gestion journalière de la Société ou par la signature conjointe d'un administrateur ou d'un délégué à la gestion journalière et de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature ont été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants conformément aux exigences de l'article 22 de la Loi Bancaire. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à l'article 22 de la Loi Bancaire.

**Art. 18.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent 5% qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent 10% du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes, quand elle le jugera conforme aux buts et à l'objet de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés dans la devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives ainsi que la Loi Bancaire."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les fonctions de Monsieur David BESTER, suite à la transformation de la Société en société anonyme, de gérant à administrateur de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016, appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique désigne comme administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016, appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.:

1. Monsieur Stuart WILD né le 8 janvier 1971 à Worcester (United Kingdom), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités

2. Monsieur Christopher Meredith, né le 11 février 1957 à Kisumu (Kenya), avec adresse privée à L'Espalier, rue de la Vallée, St Martins, GY4 6HW Guernsey.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société pour enregistrer les résolutions ci-dessus donnant pouvoir aux administrateurs de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 2.000-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 novembre 2010 - WIL/2010/963 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 16 décembre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010168418/290.

(100194318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Dundee Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.322.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 24 décembre 2010 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2011001684/20.

(110001263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

---

**Oryx s. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 43, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 12.026.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oryx S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010175105/11.

(100201957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**World Services Industry, Société Anonyme.**

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 36A, An der Deckt.

R.C.S. Luxembourg B 129.236.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 15.12.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société anonyme WORLD SERVICES INDUSTRY SA, établie et ayant son siège social à L-9841 Wahlhausen, 36A an der Deckt, inscrite au registre ce commerce et des sociétés sous le numéro B 129236.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme  
 Me Claude SPEICHER  
 Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010169861/18.

(100193051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**P Retos Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
 R.C.S. Luxembourg B 102.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175106/10.

(100201472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 109.812.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l.*  
 Signature

Référence de publication: 2010175108/11.

(100202139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 112.219.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l.*  
 Signature

Référence de publication: 2010175109/11.

(100202144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Jule SPF - SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
 R.C.S. Luxembourg B 148.345.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "JULE SPF - SA.", (matr. 2009 2219 047), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 148.345, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 18. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2030 vom 16. Oktober 2009,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr registriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung des Gesellschaftsgegenstandes und Abänderung von Artikel 4 der Satzungen.
2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung, die Verwertung und Veräußerung von Wertpapieren und finanziellen Vermögenswerten jedweder Art, im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die "Société de Gestion de Patrimoine Familiale - SPF".

Die Gesellschaft kann sich in jeglicher Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, ohne in irgendeiner Weise Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften zu nehmen. Sie kann diese Beteiligungen verwalten, verwerten und veräußern.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, gelegentlich und unentgeltlich Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivitäten ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern, dies alles im Rahmen des vorbenannten Gesetzes vom 11. Mai 2007."

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

#### *Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 600,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2010. DIE/2010/10495. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 13. Dezember 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010169858/57.

(100192567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

#### **K Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 94.956.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 décembre 2010.

*Pour K INVEST SA*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010173045/13.

(100200648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010175091/12.

(100201725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 84.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

*Pour CSC PHARMACEUTICALS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Isabelle GERLAXHE

Référence de publication: 2011000217/15.

(100203132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Gepasie International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gepasie Holding International S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.752.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "GEPASIE HOLDING INTERNATIONAL S.A.", (matr. 1991 4012 719), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs Sektion B, unter der Nummer 92.752,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, damals Notar mit Amtssitz in Mersch, am 15. November 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 155 vom 21. April 1992.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 600 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „GEPASIE INTERNATIONAL S.A.“ und Abänderung von Artikel 1, Paragraph 1 der Satzungen;

2. Änderung von Artikel 1 Paragraph 3 der Satzungen;

3. Anpassung des Gesellschaftsgegenstandes, Streichung der Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929 und Abänderung von Artikel 2 der Gesellschaftssatzungen;
4. Änderung von Artikel 3 der Satzungen;
5. Streichung der Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929 und Änderung von Artikel 11 der Satzungen;
6. Änderung von Artikel 4 Paragraph 9;
7. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftsnamen in „GEPASIE INTERNATIONAL S.A.“ abzuändern und in diesem Sinne wird Artikel 1, Paragraph 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. §1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „GEPASIE INTERNATIONAL S.A.“.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 1, Paragraph 3 zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. §3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Weiswampach.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und die Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929 zu streichen; Artikel 2 der Gesellschaftssatzungen erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann außerdem eigene Immobilien erwerben, veräußern, verwerten, vermieten und verwalten.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 3 der Satzungen zu ändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR), eingeteilt in sechshundert Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Alle Aktien lauten auf den Inhaber.

Das Gesellschaftskapital kann bis zu einem Betrag von 2.500.000,- EUR erhöht werden, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- EUR, durch die Ausgabe von zusätzlichen Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie. Der Verwaltungsrat ist dazu ermächtigt und beauftragt, diese Kapitalerhöhung vorzunehmen, ganz oder teilweise, indem Aktien von dem genehmigten Kapital gegen Einbezug von freien Rücklagen oder gegen Bar- oder Sacheinlagen ausgestellt werden, und den Ausgabepreis sowie die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen. Der Verwaltungsrat ist insbesondere berechtigt, diese Ausgaben vorzunehmen, ohne den früheren Aktionären ein Vorzugsrecht für die Zeichnung der auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Diese Genehmigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren von dem Veröffentlichungsdatum der Satzung an, kann jedoch durch eine außerordentliche Generalversammlung, für die noch nicht bis zu diesem Zeitpunkt ausgegebenen Aktien, bis zur Höhe des genehmigten Kapitals erneuert werden.

Der Verwaltungsrat ist des Weiteren ermächtigt, nach jeder durchgeführten Kapitalerhöhung dieselbe durch seinen Vorsitzenden oder einen Spezialbevollmächtigten rechtsgültig festzustellen und Artikel drei der Gesellschaftssatzung entsprechend der Kapitalerhöhung abändern zu lassen."

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 11 der Satzungen zu ändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:



„ **Art. 11.** Die Gesetze vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, sowie deren Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten.“

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 4, Paragraph 9 zu ändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4, Paragraph 9.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten, durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats, bis zu einem Betrag von EUR 12.500,00 vertreten oder verpflichtet.“

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2010. DIE/2010/10478. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 13. Dezember 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010169855/100.

(100193197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Nordic Growth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.631.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private-Bank Luxembourg S.A.

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010175099/12.

(100201970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**New Suifeng S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 132.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW SUIFENG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010175101/11.

(100201943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**NG Private Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.127.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2010175102/12.

(100201967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Orion IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 100.263.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010175103/12.

(100201782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Oritum Sàr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 130.467.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010175104/12.

(100201803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.023.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2010175111/11.

(100202149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Providence MobileServ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.262.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175112/10.

(100201439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.773.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 décembre 2010*

1. Monsieur Roar FLOM a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur John STROBRIDGE, administrateur de sociétés, né à Edinburgh (Irlande), le 20 mars 1955, demeurant professionnellement à Suite 2 Borough House, Rue du Pre, St. Peter Port, GY1 1EF Guernesey, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toute circonstance par la signature conjointe avec un gérant B.

3. Monsieur Steinar NYRUD, administrateur de sociétés, né à Moss (Norvège), le 5 avril 1968, demeurant professionnellement à Drammensveien 134, 0277 Oslo, Norvège, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toute circonstance par la signature conjointe avec un gérant B.

4. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aequitas Europe 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011001563/21.

(110001250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

**PEP Credit Investor Luxco SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.759.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175115/10.

(100201433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**PEP TMT SSF Luxco 1 SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.758.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175116/10.

(100201431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**XL (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.523.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

XL (International) S.à r.l.

Robert van 't Hoef

Gérant B

Référence de publication: 2010175172/14.

(100201761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**PEP TMT SSF Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175117/10.

(100201426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**A.L.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 11, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.726.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010175189/11.

(100202911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Pinas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 51.014.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010175118/10.

(100201414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**PLANET SUN Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 111.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010175120/11.

(100201429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Poshe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 118.392.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poshe Sarl

Signature

Référence de publication: 2010175122/11.

(100201935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

## Wole SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.409.

L'an deux mille dix, le trentième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOLE SA, avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130409, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1995 du 15 septembre 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric STEIN, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nora KACEM, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant de EUR 31.000 au montant de EUR 300.000 par l'émission de 2.690 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale en espèces des nouvelles actions par les deux actionnaires existants au prorata de leur participation dans la Société à savoir 50 % chacun.

3.- Renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé en ce inclus la faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

4.- Rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. De même, le conseil d'administration est autorisé à: - augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social; - supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles. En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure. De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait. Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature. La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

6. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et deuxième résolutions*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 269.000 (deux cent soixanteneuf mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 300.000 (trois cent mille euros) par l'émission de 2.690 (deux mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites par les deux actionnaires existants au prorata de leur participation dans la Société à savoir 50% chacun, représentés par Mademoiselle Nora Kacem, précitée en vertu de deux procurations données sous seing privé comme dit ci-avant qui déclarent souscrire chacun 1.345 (soit 2.690 actions au total) actions nouvelles nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces total s'élevant à EUR 269.000 (deux cent soixanteneuf mille euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 269.000 est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler pour une période de 5 ans l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé en ce inclus la faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

Après avoir pris lecture du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'approuver le dit rapport.

Le rapport, signé "ne varietur" par les personnes comparantes et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

De même, le conseil d'administration est autorisé à: - augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social; - supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles. En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait. Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»"

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que toutes les résolutions qui précèdent prennent effet rétroactivement au 29 novembre 2010.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre-Frédéric Stein, Sophie Mathot, Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166619/134.

(100192308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**TMT SSF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175142/10.

(100201474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**World Motor Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.462.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010175158/10.

(100201505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**World Motor Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.462.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Décembre 2010.

Signature

Référence de publication: 2010175159/10.

(100201507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Global Spring Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.701.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société régie par les lois de Belize "FOUNTAIN SERVICES, LTD", établie et ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. BOX, 1777, (Belize), représentée par son mandataire Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant professionnellement à Luxembourg. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "GLOBAL SPRING INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.701, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 974 du 26 juin 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société "GLOBAL SPRING INVESTMENTS S.A."

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, désigne la société FINE DAY, LLc, la société régie par les lois du Delaware établie et ayant son siège social à 3411 Silverside Road, 104, New Castle County, Wilmington DE, 19810 (Delaware) comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jürgen FISCHER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4040. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166914/50.

(100193348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.